

Les EPI - métiers du plâtre et de l'isolation

L'UMPI et l'OPPBTP ont créé un groupe de travail afin d'améliorer les conditions de travail de nos compagnons. Il a été décidé de se focaliser sur les équipements de protection individuelle (EPI). Ils sont indispensables et permettent de protéger le corps pendant les diverses activités et prises de poste liées aux métiers du plâtre et de l'isolation.

L'OPPBTP et l'UMPI ont élaboré un mémo pour l'utilisation de ces EPI. Ce mémo présente neuf situations de travail des métiers du plâtre et de l'isolation, et se focalise sur l'usage et les critères de choix des EPI. Ce mémo reprend tous les EPI nécessaires aux métiers du plâtre et de l'isolation (les gants, les casques, les chaussures de sécurité, les genouillères, les bouchons d'oreilles, les lunettes, les masques, les gilets haute visibilité et le système d'arrêt de chute). Il est illustré et rappelle les EPI à porter lors de chaque situation de travail.

Vous pouvez télécharger ce mémo EPI ainsi que le document descriptif des EPI qui accompagne et complète ce mémo. Ce document décrit les critères de choix des EPI, leurs caractéristiques, les travaux ou situations concernés et les normes associées.

[Télécharger le memo epi 2023](#)

[Télécharger le descriptif epi 2023](#)